

PSF 2021

PROJET SPORTIF FEDERAL

EVALUATION

Le cadre fixé par l'ANS

- 1 - Les actions soutenues doivent être justifiées
- 2 - par la présentation d'un document
- 3 - Normé : Le Compte Rendu Financier (CRF)

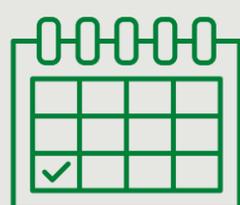


1 procédure dématérialisée

Le Compte Asso

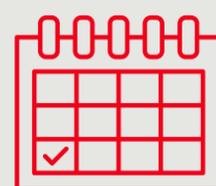
Le site officiel de gestion d'association

Le calendrier

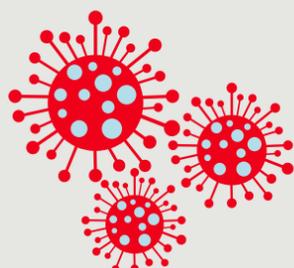


- 1 - La structure demande une aide PSF2021
- 2 - Le CRF est déposé dans LeCompteAsso
- 3 - Avant le 9 mai 2021

- 1 - La structure ne demande pas une aide PSF2021
- 2 - Le CRF est déposé dans LeCompteAsso
- 3 - Avant le 30 septembre 2021



Des dispositions exceptionnelles COVID-19



- 1 - L'action n'a pas été réalisée
- 2 - Le cas de force majeure peut être évoqué
- 3 - La situation doit être détaillée et justifiée

- 4 - Par une attestation sur l'honneur
- 5 - Transmise à la FFBB avant le 16 mai 2021
- 6 - L'ANS statue après le 30 juin 2021



L'évaluation générale du PSF2020



- 1 - L'ANS demande à la FFBB une évaluation du PSF
- 2 - La FFBB étudie et évalue les CRF du PSF2020
- 3 - Transmet une analyse exhaustive à l'ANS avant le 30 Octobre 2021

1 équipe pour vous accompagner



missionspsf@ffbb.com

eFFBB